

Tourisme scolaire Louis Riel suscite encore la controverse

Joël Beddows

Number 82, May 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/42370ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beddows, J. (1995). *Tourisme scolaire : louis Riel suscite encore la controverse*. *Liaison*, (82), 28–29.

LOUIS RIEL SUSCITE ENCORE LA CONTROVERSE

Nous sommes à la salle de répétition A du Centre national des Arts. L'un après l'autre, les comédiens arrivent. Ils rigolent, se sourient, s'embrassent. Au centre de ces échanges amicaux se trouve l'énergie débordante de Marc Bertrand, véritable cheville ouvrière du projet. Il réussit aisément et rapidement à rassembler son équipe autour d'un but commun : remonter ce qui a été qualifié par certains de «jeu» ou de «puzzle théâtral». Ainsi débute une autre saison de la série *À vous de juger* avec la pièce interactive **Debout mon peuple !**

Fait exceptionnel en Ontario français, ce texte rédigé par Marie Cadieux sera joué pour la quatrième année consécutive en version anglaise et française dans une co-production de la Commission de la capitale nationale (CCN) et du Théâtre français du Centre national des Arts. Pendant les mois de mai et juin, près de 3 000 étudiants et étudiantes assisteront, ou plutôt participeront, à la pièce **Debout mon peuple !** qui est tout simplement la reconstitution d'un des plus importants procès de l'histoire du Canada, celui de Louis Riel.

Tout a commencé en 1992 avec la série *À vous de juger*, dans laquelle s'inscrit la pièce **Debout mon peuple !**. Cette année là, la CCN commence à planifier les événements qui doivent composer le 125^e anniversaire du Canada. Elle décide d'y intégrer sa série théâtrale estivale qu'elle commandite déjà depuis quelques saisons, *Les Vignettes de la Colline du Parlement* et de la transporter dans son nouveau musée temporaire, la Maison du Canada. La CCN désire toutefois en changer la forme : les responsables visent la création d'un événement théâtral capable d'attirer une bonne partie des étudiants et étudiantes de septième et huitième année qui envahissent la capitale chaque printemps.

Un appel est alors lancé aux auteurs et deux créateurs franco-ontariens sont là pour relever ce défi d'ampleur considérable : Marie Cadieux, dramaturge et cinéaste, ainsi que Marc Bertrand, homme de théâtre reconnu pour son expérience en théâtre de commande.

Première étape : concevoir une série sur le thème *À vous de juger*. Plusieurs contraintes rendent cette tâche épineuse : il faut présenter pas moins de deux procès par soirée, chaque procès doit comprendre non seulement les délibérations mais une mise en situation et cela avec un nombre limité de comédiens et comédiennes, sans oublier le respect de l'authenticité historique.

«Je me rappelle que je savais ce que je ne voulais pas faire, mais pas ce que je *voulais* faire», explique Marie Cadieux. «Je ne voulais pas que les réponses aux questions soient évidentes avant même qu'elles ne soient posées. Les jeunes ne demandent pas mieux que d'être confrontés à des choix moraux. Pour moi, c'était un véritable terrain inconnu.» Marc Bertrand, tout en avouant son penchant pour la défense dans le cas de Riel, a toujours voulu que les deux côtés des débats légaux et moraux soient présentés de façon équitable. À la fin, «c'est le public qui doit choisir».

Tout en respectant ces principes de base, trois procès d'intérêt national sont sélectionnés : la Grève générale de Winnipeg, la Corriveau et Louis Riel. Marie et Marc décident de diviser les spectateurs en trois groupes : les membres du jury, les conseillers de la Couronne et les conseillers de la défense. De plus, chaque parti doit choisir parmi les personnages un nombre de témoins possibles. (Mentionnons que ces choix, dans le cas de **Debout mon peuple !** créent jusqu'à seize spectacles différents.) Enfin, les présentations sont suivies de sessions d'animation : des forums où les jeunes peuvent exprimer et débattre de leurs opinions. Du théâtre interactif, certes, mais en connaissant les défis implicites des spectacles destinés aux jeunes, Marie et Marc optent pour une situation contrôlée, sans improvisation.

Selon Marc Bertrand, les sessions d'animation prouvent à l'évidence que la formule ainsi mise au point atteint ses buts pédagogiques. «Les discussions qui suivent les procès de Louis Riel sont véritablement extraordinaires. Les débats passionnés sur les droits collectifs versus l'autodétermination des minorités démontrent la pertinence que suscite le sujet chez les jeunes».

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la première saison. Après la fermeture de la Maison du Canada, la CCN décide de remonter la série en collaboration avec le Centre national des Arts. Dorénavant, cette pièce produite par les Productions CMB, sera présentée à la Salle Elgin et aura même le privilège de l'inaugurer en 1993. Deux des trois procès disparaissent, seul **Debout mon peuple !** est conservé et les membres du jury ne votent plus en public mais dans une pièce séparée.

Depuis lors, la réussite du projet est indéniable : au moins 10 000 jeunes ont assisté au spectacle au cours de ces trois dernières années. Bien qu'ils soient originaires de partout au

Debout mon peuple !

de gauche à droite :

ANDRÉ LEGAULT
dans le rôle de Louis Riel,

NADINE DESROCHERS
dans le rôle de l'avocate
de la défense,

RICHARD LÉGER
dans le rôle du juge,

ESTHER BEAUCHEMIN
dans le rôle du docteur
François Roy.



Photo : Denis Drever
(gracieuseté de la CCN)

pays, les jeunes proviennent pour la plupart du Sud de l'Ontario. Cela signifie beaucoup de spectacles et évidemment des anecdotes originales. À titre d'exemple, l'arrière-petite-fille albertaine de Gabriel Dumont, le militaire en chef de Louis Riel, a assisté à une représentation et a catégoriquement refusé de siéger parmi les collègues de la Couronne.

Expliquer ce succès paraît tâche facile. Marc Bertrand affirme que «c'est tout simplement un bon spectacle.» Henry Gauthier, comédien de la troupe, déclare pour sa part que si le spectacle est accessible aux jeunes, c'est en grande partie grâce à la culture juridique qu'ils ont acquises lors d'émissions télévisées. À ce motif, il faut ajouter la pertinence contemporaine du sujet : Louis Riel est encore la cause de débats politiques et intellectuels. Personnage quasi mythique, il est reconnu aujourd'hui comme un des pères fondateurs de la province du Manitoba. Cependant, l'opposition officielle à la Chambre des communes, le Bloc québécois, réclame depuis peu sa réhabilitation judiciaire par l'annulation du verdict de culpabilité. Les délibérations continuent. Louis Riel : héros national, pauvre fou rêveur ou traître ?

Il est dommage que des jeunes spectateurs contemporains n'aient pas été membres du jury lors des délibérations d'antan car aujourd'hui, Louis Riel n'est presque jamais condamné. Mais la tendance change. En 1993, sa culpabilité a été confirmée

deux fois; en 1994, six fois. Henry Gauthier pense qu'il ne faut pas trop s'inquiéter. Il est d'avis que ce phénomène est attribuable au fait que le spectacle, tout comme les comédiens, se rodent. «Je dois l'avouer, la première saison, je perdais si souvent comme avocat de la Couronne que la situation m'a incité à être plus convaincant, à m'investir plus dans le rôle.»

Paradoxalement, **Debout mon peuple !** souffre un peu de sa popularité. La demande pour le spectacle dépasse la capacité de la salle, sans oublier que la formule même de la pièce limite la participation à un maximum de cent vingt personnes. Angeline Laffin, coordonnatrice des programmes jeunesse à la CCN, ne s'en cache pas : son département aimerait bien toucher un plus grand nombre de jeunes. Le public est là ! Mais à cause des compressions budgétaires dont souffrent les institutions publiques, personne ne peut garantir l'avenir de la série telle qu'elle existe présentement.

En dépit de ces coupures budgétaires, la CCN est déterminée à travailler vers la création d'une activité semblable, peut-être même théâtrale, destinée aux adolescents et adolescentes. Incorporera-t-elle l'histoire importante de Louis Riel dans son nouveau projet ? L'avenir nous le dira.

JOËL BEDDOWS